

*Affaires courantes*

mais il lui faudra attendre que nous prenions le temps de dénicher ces renseignements.

**M. Boudria:** Monsieur le Président, en réalité, ce n'est pas de cette question qu'il s'agit, mais de celle qui porte le numéro 182. J'ai aussi parlé de la question n° 162. Elle est inscrite depuis 90 jours. La question n° 182 l'est depuis plus de 45 jours.

Je remarque qu'une autre question est inscrite à mon nom depuis le 6 décembre. J'y demande seulement le nom des notaires qui travaillent pour la Banque fédérale de développement. La liste ne devrait prendre qu'une quinzaine de minutes à établir. La question est au *Feuilleton* depuis plus de 45 jours.

Le gouvernement vient d'avouer qu'une fois sur cinq il ne répond pas aux questions prioritaires dans les délais prescrits. Selon son propre aveu, il manque donc au Règlement dans près de 20 p. 100 des cas. Le délai de 45 jours est expiré en ce qui concerne toutes les questions que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* sauf une, et on n'a pas encore répondu à une seule.

**M. Cooper:** Je commence par quelques rectifications. Je n'ai pas dit qu'on répondait à temps à 82,8 p. 100 des questions. J'ai dit qu'on avait répondu à 82,8 p. 100 des questions. Nous accusons en ce moment un retard dans quelques cas, je suis bien prêt à l'admettre, mais en général nous respectons les délais.

Dans la question n° 197, si c'est de celle-là que parle le député, il ne demande pas simplement le nom des avocats et des notaires au service de la BFD, mais aussi tous les honoraires qui leur ont été versés, et cela prend du temps.

En toute équité, de notre côté de la Chambre, nous faisons de notre mieux pour répondre aux questions à temps, et j'y veille personnellement, mais quand les députés persistent à poser des questions qui exigent des réponses très détaillées ainsi que des vérifications auprès d'un certain nombre de personnes et de bureaux, il nous est pratiquement impossible de respecter le délai de 45 jours. Nous allons continuer de faire le mieux possible dans tous les cas.

**M. Milliken:** Monsieur le Président, je comprends la difficulté qu'éprouve le secrétaire parlementaire. Je sais

que les questions qui lui sont posées lui causent parfois des problèmes, mais il a des chiffres. Il nous a donné le pourcentage de questions auxquelles il a répondu. Voudrait-il nous dire aussi combien de fois on a dépassé le délai de 45 jours? Autrement dit, si on a répondu à 82 p. 100 des questions, dans quelle proportion la réponse a-t-elle été donnée après le délai de 45 jours? Est-ce dans 90 p. 100 ou 95 p. 100 des cas? Peut-il nous donner cette précision?

**M. le Président:** Je m'en voudrais de mettre un terme à un débat si intéressant parce qu'il soulève des points importants et que le nombre de questions qu'un député fait inscrire au *Feuilleton* reflète souvent le zèle de ce député. La règle doit être respectée à moins que le gouvernement ne puisse vraiment pas répondre aux questions dans les délais impartis.

Le député de Kingston et les Îles dit comprendre dans quelle position se trouve le secrétaire parlementaire. Le député de Glengarry—Prescott—Russell, pour sa part, a fait valoir son point de vue. Le secrétaire parlementaire a conscience de ce qu'on attend de lui; nul doute qu'il transmettra le message.

Si cela peut être utile, le secrétaire parlementaire pourrait aussi rappeler à ceux qui attendent des réponses que cette disposition, comme je l'ai déjà dit, n'a pas été adoptée pour rien, mais qu'il faut aussi tenir compte du contexte. Elle est là pour rappeler au gouvernement et aux fonctionnaires qu'ils doivent répondre le mieux et le plus vite possible à des questions jugées importantes.

Le député de Kingston et les Îles pose une autre question très détaillée et complexe. Il conviendrait donc qu'il s'entende avec le secrétaire parlementaire, car il pourrait attendre un bon bout de temps avant d'obtenir une réponse.

Je compte sur le secrétaire parlementaire pour obtenir la collaboration de tous, de manière à faire respecter l'esprit de la disposition.

Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

**M. le Président:** Passons à l'ordre du jour.